

La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76

En direct des territoires

SIMPLIFICATION POUR LES PIÉGEURS

Désormais, la validité de la déclaration de piégeage en mairie passe d'une à trois années, à compter de la date de visa par le maire de la commune d'activité. Concernant le relevé des pièges, le piégeur peut désormais utiliser un dispositif de contrôle à distance (balise à distance) pour le relevé de ses pièges. Le principe est que le piégeur reçoit un message sur son téléphone. Ceci concerne les pièges de catégorie 1 (boîtes, cages), 3 (collets arrêtoirs) et 4 (pièges à lacet à pattes). Quant au relevé sur le terrain, si l'activation du piège équipé se produit la nuit, le piégeur doit le relever au plus tard dans les 2 heures qui suivent le lever du soleil. Si l'activation du piège a lieu après le lever du soleil, la visite doit intervenir au plus tard dans les 5 heures après l'activation. La liste des nuisibles n'a pas été modifiée pour la saison 2016/2017.

C. Barre



TERRITOIRE PILOTE, LÂCHER DE PERDRIX GRISES

Le 15 juillet dernier a eu lieu le premier renforcement en perdrix grises de l'année 2016 sur le territoire pilote. 7 cages de pré-lâcher avaient été disposées au préalable dans des zones où gravitaient des couples sans jeunes, ayant échoué dans leur reproduction, ou à proximité immédiate des cultures de printemps (maïs, betterave). Le phénomène d'adoption a très bien fonctionné sur ce premier lâcher. Pas moins de 5 compagnies sur les 7 introduites dans les cages ont été adoptées (70 % de réussite minimum), soit par des couples sans jeunes, soit par des coqs seuls s'étant retrouvés isolés à cause de la météo exécrable en mai/juin ou de la prédation. Les jeunes perdrix issues du collectif qui ont été injectées sur le territoire sont, pour cette année, des 3^{ème} génération d'élevage destinées au renforcement de population. Comme il faut respecter la taille d'une compagnie naturelle, ce sont des groupes de 15 oiseaux qui ont été formés. En quelques jours, les observations font état que de jeunes perdreaux de lâcher ont déjà été victimes de la prédation. Heureusement, certaines compagnies sont restées intactes suite à l'adoption et d'autres ne comptent déjà plus que 8 ou 9 jeunes sur les 15 introduits... A suivre.

J. Daniel

RECOQUETAGES TOUJOURS D'ACTUALITÉ

En broyant des chardons dans un herbage à Auppegard, Didier VAILLANT a détruit une poule perdrix sur son nid, le 22 juillet dernier. Notre agriculteur a eu le bon réflexe, il a recueilli les 13 œufs contenus dans le nid pour les confier à la couveuse du centre de sauvetage de la FDC76. Bonne surprise, dès le lendemain les œufs étaient bêchés et le 24 juillet les 13 petits perdreaux étaient éclos ! Une belle couvée de recoquetage qui dans la nature aurait bénéficié de conditions climatiques très propices à son développement ! C'est désormais Gauthier qui veille avec attention sur leur devenir, conservatoire des souches sauvages oblige !

D. Vestu



En direct du pôle REZH'EAU



ENTRETIEN D'ARBRES TÊTARDS

Les arbres têtards font partis du patrimoine naturel des zones humides de la vallée de Seine. Leur forme résulte d'une technique de taille particulière qui consiste à supprimer régulièrement les branches latérales et la cime de l'arbre afin de favoriser la croissance de ses rejets et la production de bois ayant diverses utilisations. Sur le plan écologique, ces arbres abritent également de nombreuses espèces animales qui profitent de la structure particulière (cavités, bois morts ...). Toutefois, on constate aujourd'hui que beaucoup d'entre eux

sont délaissés et abandonnés. De ce fait, les branches de l'arbre grossissent et s'alourdissent, ce qui peut conduire à un éclatement de celui-ci et sa disparition.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2016/2017

Vous avez reçu votre demande de validation début juin. La plupart d'entre vous connaissez déjà le document qui ne présente pas de nouveauté par rapport à l'année dernière. Nous nous contenterons de vous rappeler quelques règles : tout dossier non signé (ou date et lieu de naissance non renseignés) ne pourra être traité et vous sera automatiquement retourné. Nous vous invitons à faire votre validation par internet. Vous gagnerez du temps, et grâce au paiement sécurisé par carte bleue, aucun règlement ne peut se perdre. Pour cela, allez sur le site www.fdc76.com, rubrique « Validation du permis de chasser »



LA FDC76 RETROUVE SA PAGE FACEBOOK !

La page Facebook de la Fédération des Chasseurs 76 a été désactivée par Facebook début juillet. Elle est à nouveau active depuis la semaine dernière. Si vous ne suivez pas encore la FDC76, n'hésitez pas à vous rendre sur notre page Facebook et cliquer sur « J'aime ». Régulièrement, nous postons et relayons des articles, photos et vidéos. Vous êtes déjà près de 3500 à nous suivre aujourd'hui. Merci !